

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(Adresse de la propriété : 1625 Beauséjour – lot 4 334 861)

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 3 avril 2017 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure affectant la superficie au sol du bâtiment accessoire attenant à la maison sise au 1625 Beauséjour.

QUE cette demande de dérogation a pour effet de permettre pour le bâtiment accessoire attenant à la résidence une superficie au sol de 117,62 mètres carrés au lieu de 107,41 mètres carrés tel que prescrit au règlement régissant les normes d'implantation, le tout représentant une superficie excédentaire de 10,21 mètres carrés.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'affaires.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 9 mars 2017.

Signé :

Mario Picotin,
Directeur général / Secr.-trésorier